

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00587

CONTRAT RIVIERE GIER – CONVENTION ANNUELLE 2017 AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GIER RHODANIEN (SIGR) DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SEM-SIGR

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 décembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 38

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Marc ROSIER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160914-D20160058710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161216

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

CONTRAT RIVIERE GIER – CONVENTION ANNUELLE 2017 AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GIER RHODANIEN (SIGR) DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SEM-SIGR

Dans le cadre de l'Entente entre Saint-Etienne Métropole (SEM) et le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien (SIGR) signée le 27 juin 2013, un groupement de commande permanent a été constitué pour la durée du contrat de rivière Gier (2013 - 2019). Ce groupement permet de réaliser des opérations communes à l'échelle du bassin versant dans le cadre de ce contrat. Il est rappelé que SEM est mandataire du groupement.

La liste des opérations communes à engager en année N+1 doit être soumise aux assemblées délibérantes de SEM et du SIGR par la conférence de l'Entente en année N.

La conférence de l'Entente, réunie le 18 octobre 2016, a approuvé la liste des opérations à engager pour l'année 2017 ainsi que les clés de répartitions.

Le tableau suivant récapitule ces éléments :

Intitulé de l'opération	N° opération CR / PAPI	Montant prévisionnel (€ HT)	subvention attendue	clé de répartition	Montant prévisionnel SEM (€ HT)	Montant prévisionnel SIGR (€ HT)
Poste de chargé de mission	CR : C2-1	50 000 €	80%	Temps effectif sur chaque territoire	43 000 €	7 000 €
Poste de conseiller eaux et industrie	CR : A3-1	40 000 €	80%	Temps effectif sur chaque territoire	34 400 €	5 600 €
Journal de la rivière	CR : C1-2	10 000 €	80%	Population	8 600 €	1 400 €
Poursuite de la mise en œuvre du système d'alerte aux crues	CR : B1-5	80 000 €	0%	Surface de zones inondables	68 550 €	11 450 €
Animations scolaires	CR : C1-4	20 000 €	80%	Nombre de classes réellement concerné	17 200 €	2 800 €
Prise en compte des objectifs de préservation des cours d'eau et des zones humides dans le PLU	CR : B2-1 et B5-1	30 000 €	80%	Nombre de commune concernée	3 750 €	3 750 €
Etude ressource en eau	B4-2	30 000 €	80%	Surface répartition étude	24 300 €	5 700 €
Sensibilisation à la culture du risque (film retour expérience, échelle crue, laisse de crues, ...)	CR : C1-5	5 000 €	80%	Population / Nombre d'échelle	4 300 €	700 €
Panneau de signalement de cours d'eau	CR : C1-5	8 000 €	80%	Nombre de panneau	6 000 €	2 000 €
Diagnostic de vulnérabilité	PAPI : 5.2 à 5.4	20 000 €	80%	Population	17 200 €	2 800 €
Réalisation d'exercice de crise	PAPI : 3.3	5 000 €	80%	Population	4 300 €	700 €
Etude GEMAPI	PAPI : 7.1	20 000 €	80%	Population	17 200 €	2 800 €
	TOTAL	318 000 €			248 800 €	46 700 €

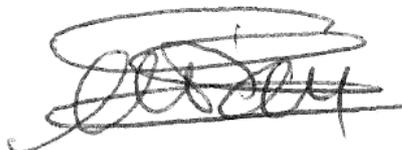
Ces opérations seront financées par les partenaires du Contrat de Rivière (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région Auvergne Rhône Alpes, Département de la Loire et Département du Rhône) et de l'Etat à travers le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **fixe la liste des opérations communes à engager au titre de l'année 2017 entre Saint-Etienne Métropole et le SIGR,**
- **les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget principal de l'exercice 2017- destination CTGIER.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU